

Extrait du registre des arrêtés n° 4941801 - Affiché et Notifié
2021

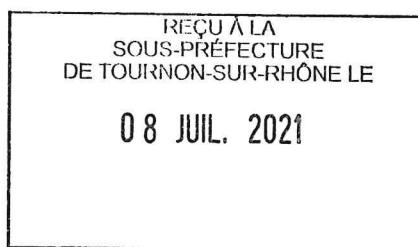
| | |
|---|--|
|  | DECLARATION PREALABLE (délivrée par le Maire au nom de la commune) |
| DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE déposée le : 07/05/2021 | Dossier n° DP 07010 21 A0077 |
| par : ENERGYGO représentée par M. Savall Eric | Surface de plancher : - |
| demeurant : 5/7, Avenue de Poumeyrol 69300 CALUIRE ET CUIRE | Destination : isolation thermique depuis l'extérieur de la maison par l'installation de panneaux de polystyrène expansé (PSE) |
| Terrain sis : 19 Chemin de Porte Broc 07100 ANNONAY | Réf. Cadastrales : |

LE MAIRE,

VU la demande de DECLARATION PREALABLE susvisée,
 VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.421-1, L.421-6, L.422-1, L.422-5, L.423-1, L.424-1, L.424-7,
 VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 juin 2019.
 VU le règlement de la zone UB,
 VU l'affichage du dépôt de la demande en mairie le 07/05/2021,

A R R E T E

Article Unique : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.



ANNONAY, le **01 JUIL. 2021**
 Le Maire,

 Et par délégation, Catherine MOINE
 Conseillère déléguée, en charge de l'urbanisme

INFORMATIONS : Le projet est soumis à la Taxe d'Aménagement et à la Redevance d'Archéologie Préventive.

En application de l'article L.424-7 du code de l'urbanisme, la présente décision est transmise au préfet dans les conditions définies aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales. Elle est exécutoire à compter de la présente notification et de sa transmission au préfet.